

## Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 septembre 2025

**Délibération n° 99\_2025\_076**

### Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du mercredi 18 juin 2025

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi vingt-quatre septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUERE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	Pouvoir à Colette PY
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Edith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	Pouvoir à Yann CADIER
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	Pouvoir à Alain ANDRIAU
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Philippe MARME
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	Pouvoir à Daniel BÔNE
	Madame Jacqueline CHAMPION	
	Monsieur Francis BLONDIEAU	
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Geoffroy CANTAT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	Pouvoir à Sophie CUINIÈRES
	Monsieur Raphaël FOSSET	Pouvoir à Jacqueline CHAMPION
	Madame Sophie CUINIÈRES	
	Monsieur Lionel DELHOMME	
	Madame Malika LACH-HAB	Pouvoir à Lionel DELHOMME
	Monsieur Didier DEVASSINE	Pouvoir à Francis BLONDIEAU
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Sandrine KOSTADINOV
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	
Membres en exercice	38	Secrétaire de séance : Marie-Claude JULIEN
Membres présents	27	
Membres votants	38	

Date de convocation : 10 septembre 2025  
Date de l'affichage : 10 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le 03.10.2025

ID : 018-200036135-20250924-99\_2025\_076-DE

# Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 septembre 2025

**Délibération n° 99\_2025\_076**

## **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du mercredi 18 juin 2025**

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-25 et L 2121-36 ;

Le procès-verbal de la séance du mercredi 18 juin 2025 (*joint à la synthèse*) est soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du mercredi 18 juin 2025 (*ci-joint*).**

Le Président,  
  
Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance,  
  
Marie-Claude JULIEN

**Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du mercredi 18 juin 2025 à 18h**

Présents : Daniel BÔNE, Emmanuel RIOTTE, Clarisse DULUC, Pascal COLLIN, Philippe AUZON, Pascal AUGENDRE, Serge AUDONNET, Olivier PARILLAUD, Roger PORTMANN, Colette PY, Patrick BIGOT, Edith MICHELIC, Michelle RIVET, Marie-Claude JULIEN, Yann CADIER, Alain ANDRIAU, Jacqueline CHAMPION, Sophie CUINIERES (arrivée à la question 4), Noura ANGLADE, Philippe MARME, Roger PORTMANN, Marie BLASQUEZ, Yves PURET, Sylvie OLIVIER, Bernadette MERIEL et Charles ADOLPH.

Personnes ayant donné pouvoir : Philippe PERRICHON à Patrick BIGOT, Franck DAUMIN à Yann CADIER, Florence COMBES à Jacqueline CHAMPION, Geoffroy CANTAT à Emmanuel RIOTTE, Isabelle CHAPUT à Francis BLONDIEAU, Raphaël FOSSET à Philippe MARME, Malika LACHAB à Noura ANGLADE, Lionnel DELHOMME à Sophie CUINIÈRES, Sandrine KOSTADINOV à Didier DEVASSINE.

Absents : Françoise GONNET

Secrétaire : Pascal COLLIN

---

**Question 1**

**Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire  
du mercredi 9 avril 2025**

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du mercredi 9 avril 2025.

**Question n° 2**

**Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L. 5211 – 10 du Code Général des  
collectivités territoriales**

Le Conseil communautaire prend acte de la communication des décisions prises.

**Question n° 3**

**Mise en place d'une procédure de fonds de concours avec la Commune de Meillant :  
Enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication route de Saint-Amand**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote un fonds de concours avec la Commune de Meillant pour l'enfouissement du réseau électrique et l'enfouissement du réseau télécom de la route de St-Amand, correspondant à 50 % du montant restant à la charge de la Commune de Meillant.

**Mise en place d'une procédure de fonds de concours**  
**Commune de Meillant : travaux d'enfouissement et restitution de l'éclairage public,**  
**route de Saint-Amand**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote un fonds de concours avec la commune de Meillant pour l'enfouissement et la restitution de l'éclairage public de la route de St-Amand, correspondant à 50 % du montant restant à la charge de la Communauté de communes.

**Mise en place d'une procédure de fonds de concours**  
**Commune de Saint-Pierre-les-Etieux**  
**Travaux de voirie route des Pourniaux, Champdeuil, Soulangy, Les Bardonnats**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote un fonds de concours avec la commune de Saint-Pierre-les-Étieux pour des travaux de voirie routes des Pourniaux, Champdeuil, Soulangy et Bardonnats, si la subvention DETR est obtenue.

**Question n° 4**

**Décision modificative budgétaire n° 1/2025 budget principal**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la décision modificative n°1/2025 du budget principal.

**Question n°5**

**Mise à jour des AP/CP : l'Atelier, centre de santé rue Pearson, siège rue Henri Barbusse à Saint-Amand-Montrond, PLUiH et Atlas de la biodiversité**

*Monsieur le Président informe les élus présents que la situation financière dans un contexte global incertain invite à la prudence de gestion. Les priorités des dossiers sont intimement liées à l'exécution réelle du budget de la Communauté de communes et à l'accompagnement des partenaires eux aussi sous contrainte de gestion. Monsieur BÔNE précise qu'il faut rester vigilant aux délais liés aux procédures de marchés publics engagées pour chaque dossier et propose donc de prioriser les dossiers d'investissement en fonction de leur enjeu, de leur coût et des différents engagements.*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (10 contre Didier DEVASSINE et son pouvoir Sandrine KOSTADINOV, Philippe MARME et son pouvoir Raphaël FOSSET, Noura ANGLADE et son pouvoir Malika LACH-HAB, Roger DAGHER, Edith MICHELIC, Patrick BIGOT et son pouvoir Philippe PERRICHON), vote l'actualisation et la création des opérations de programme et crédit de paiement.

**Question n° 6**

**Rapport d'activité de Cœur de France - Année 2024**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- donne acte à Monsieur le Président de la communication du rapport d'activité 2024 (*document joint*,
- prend acte que le rapport d'activité 2024 sera adressé aux Maires des communes membres et que la communication en sera effectuée, conformément aux textes en vigueur au sein de chacun des Conseils municipaux.

### Question n° 7

#### **Convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

### Question n° 8

#### **Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte les modifications du tableau des emplois et des effectifs (*ci-joint*),
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

### Question n° 9

#### **Plan de formation pluriannuel 2025-2026 des agents de Cœur de France**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de mettre en œuvre de plan de formation 2025 – 2026, *ci-joint*,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

### Question n° 10

#### **Recours au contrat d'apprentissage**

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de recourir au contrat d'apprentissage en créant deux postes d'apprentis,
- d'autoriser Monsieur le Président, à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats, d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis,
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation.

### Question n° 11

#### **PLUiH - révision allégée n° 2 - approbation**

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'approuver le PLUi-H telle qu'il est annexé à la présente ;
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, d'un affichage au siège de la Communauté de communes Cœur de France durant un mois, d'une mention dans un journal habilité à publier les annonces légales et sera publiée sur le portail national de l'urbanisme (géoportail de l'urbanisme) ;
- que, conformément à l'article L.153-22 du Code de l'urbanisme, la révision allégée n°2 du PLUi-H est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes Cœur de France aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture ;
- dit que la présente délibération sera exécutoire après sa publication sur le portail national de l'urbanisme, et au plus tôt un mois après transmission du dossier à la Préfecture.

- La présente délibération accompagnée du dossier de révision allié et annexé sera transmise au préfet.

### Question n° 12

#### Convention d'application relative à l'animation du Programme d'Etudes Préalables (PEP) Montluçon Cher amont 2024 – 2026 : avenant n° 1

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité et 1 abstention (Didier DEVASSINE),

- approuve l'avenant du PEP au PAPI Montluçon Cher amont pour une prolongation d'un an et 6 mois soit jusqu'au 31 décembre 2026,
- autorise le financement de l'animation jusqu'au 31 décembre 2026 sur les montants déjà délibérés dans le cadre de la précédente délibération,
- valide la modification de certaines actions comme indiqué dans l'avenant ci-joint et approuve le nouveau plan de financement,
- autorise Monsieur le Président à signer tout document correspondant.

### Question n° 13

#### Délégation de service public pour l'assainissement collectif : avenant n° 5

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité des voix et 2 abstentions (Patrick BIGOT et son pouvoir Philippe PERRICHON),

- approuve l'avenant n° 5 au contrat de concession de service public de l'assainissement collectif (document annexé),
- autorise Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que tous les actes s'y rapportant.

### Question n°14

#### Convention de partenariat 2025 – 2027 avec l'Agence de développement du tourisme et des territoires (Ad2T) du Cher pour Cœur de France à vélo

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention de partenariat 2025 – 2027 avec l'Ad2T (*ci-jointe*),
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre,
- s'engage à respecter les engagements dans le cadre de ce partenariat

### Question n° 15

#### Canal de Berry : subvention à la Compagnie Les Herbes Folles

*Monsieur Patrick BIGOT, Maire de Drevant informe le Conseil communautaire que la demande de subvention ne sera pas demandée par la commune de Drevant puisqu'il a été décidé que ce serait l'Amicale dont il est le Président qui financera en totalité cette prestation de la « La Compagnie les Herbes folles »*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote une subvention de 250 € au bénéfice de « La Compagnie les Herbes Folles » pour l'animation musicale qui aura lieu le 26 juillet 2025 le long du Canal de Berry.

**Question n° 16****Subvention pour la réalisation d'un ouvrage « Archéologie et histoires des moulins du St-Amandois »**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le versement d'une subvention de mille cinq cents euros (1 500 €) à M. Patrick DEFAIX pour la réalisation d'un ouvrage sur le patrimoine et l'histoire du Saint-Amandois intitulé « Archéologie et histoires des moulins du St Amandois ».

**Question n° 17****Centre de santé de Charenton : avenant à la demande de subvention de l'association « Bouge ton Coq » (médecins solidaires)**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Président, à signer cet avenant avec l'association « Bouge ton CoQ »,
- accorde une subvention de 18 000 € à l'association « Bouge ton coQ ».

**Question n°18****Convention de partenariat ABCi Cœur de France, Nature 18, CPIE Brenne Berry - Autorisation de signature**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, approuve la convention de partenariat passée entre la Communauté de communes, Nature 18 et le CPIE Brenne Berry dans le cadre de l'élaboration d'un inventaire de la biodiversité à l'échelle intercommunale.

**Question n° 19****Convention Territoriale Globale avec la CAF du Cher (CTG) Autorisation de signature**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période 2025-2029, sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de communes Cœur de France,
- autorise le Président à signer la future convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cher et les partenaires concernés, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la CTG.
- 

**Question n° 20****Rapport d'activité 2024 du délégué Balnéor**

Le Conseil communautaire donne acte à Monsieur le Président de la communication du rapport 2024 du délégué du centre aqua-ludique Balnéor (*document joint*).



Le Président,

Daniel BÔNE



Le secrétaire de séance,

Pascal COLLIN